

Département de Géographie et Aménagement

**GUIDE DES ÉTUDES
LICENCE
1ere ANNÉE**



Organisation pédagogique des études

ANNÉE 2017 - 2018

Objectifs de la Licence de Géographie

- Le parcours se décompose en 3 années (6 semestres).
- En termes de compétences : la formation vise principalement à former des individus autonomes dans l'analyse de problèmes simples liés à la Géographie et à l'Aménagement du territoire. Elle doit notamment leur permettre :
 - de définir la problématique du cas posé,
 - de collecter des informations (sur le terrain ou par des recherches bibliographiques),
 - de les traiter et les analyser (statistiquement, cartographiquement),
 - de synthétiser et de communiquer les résultats (dans un rapport écrit ou une communication orale).
- Pour cela, les enseignements du tronc commun de la Licence de Géographie et Aménagement visent à donner aux étudiants une formation leur permettant d'être initiés aux thèmes majeurs, ainsi qu'aux principales méthodes et outils de la Géographie contemporaine :
 - cela passe bien évidemment par une initiation et un perfectionnement progressif aux principales disciplines de la Géographie humaine (Géographie de la population, Géographie économique, Géographie régionale...) et de la Géographie physique (Géomorphologie, Climatologie, Biogéographie, Hydrologie, risques naturels),
 - une attention toute particulière est portée au développement de la capacité d'analyse des interrelations entre milieux « naturels » et activités humaines, à l'apprentissage des concepts de l'aménagement du territoire et de l'analyse de l'environnement, de l'organisation et de la dynamique des territoires à différentes échelles,
 - les outils nécessaires à tout géographe sont enseignés durant les trois années de Licence : analyse de cartes, géomatique, SIG, télédétection, statistique descriptive et analyse de données,
 - une formation en langue vivante (anglais par défaut) est également inscrite au tronc commun de la formation.
- Afin d'élargir son champs de compétences et de diversifier sa culture générale, chaque semestre, l'étudiant est invité à choisir une ou plusieurs options dans le même domaine ou un autre domaine de formation (ex. en Sciences Humaines et Sociales : initiations à l'Histoire contemporaine, à la Sociologie ; ex. en Sciences et Technologie : initiations à la Chimie, à l'Astronomie).

Débouchés de la Licence de Géographie

En leur donnant une culture géographique générale solide et en les initiant aux outils techniques indispensables, la Licence de Géographie et Aménagement prépare principalement les étudiants à une poursuite d'étude en master. Des « sorties » professionnelles au niveau bac + 3 sont cependant possibles.

- En fonction du choix des options proposées en 3^{ème} année de Licence, les étudiants peuvent soit continuer leurs études en Master enseignement préparant aux concours de Professeur des écoles ou de collèges et Lycées ; soit s'inscrire en Master professionnalisant ou recherche, dans des filières en relation avec l'aménagement du territoire et/ou la gestion de l'environnement. Les offres locales, régionales et nationales sont vastes. Pour information, à l'ULCO, les formations aisément accessibles aux étudiants titulaires d'une Licence de Géographie sont : le master professionnalisant « Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral » (PAUL), le master recherche « Acteurs et territoires », le master professionnalisant « Tourisme littoral » ou le master « Economie et Gestion de l'Environnement et Développement Durable ») ; mais il est aussi possible de se présenter à d'autres formations diplômantes : Institut Français de Journalisme, Institut d'Etudes Politiques par exemple.
- Sur le plan professionnel, les débouchés professionnels observés et espérés à bac+3 sont ceux accessibles après la réussite à un concours administratif :
 - les carrières accessibles après un concours de la fonction publique d'Etat : administration de l'éducation nationale, police, douanes,
 - plus particulièrement les métiers accessibles après un concours de la fonction publique territoriale, en relation avec l'aménagement du territoire : concours de catégorie B de la filière administrative (rédacteur territorial) ou technique (technicien ou contrôleur),
 - les étudiants titulaires de leur Licence peuvent bien évidemment candidater sur des postes du secteur privé, en bureaux d'études par exemple (technicien en géomatique).

Calendrier universitaire 2017/2018

Pré-rentree : **Vendredi 8 septembre 2017**

L1 : 9h00, **L2** : 11h00, **L3** : 11h45

1^{er} semestre

Rentrée : Lundi 11 septembre 2017

Journée Intégration Licence : Vendredi 29 septembre 2017

Interruption des cours : du 28/10/17 après les cours au 06/11/2017 au matin

Fin du premier semestre : le 08/12/2017

Semaine de révision : du 11 au 14/12/2017

Examens du premier semestre : Du vendredi 15 au vendredi 22 Décembre 2017

Vacances de Noël : du 23/12/2017 après les cours au 08/01/2018 au matin

Délibérations du premier semestre : **le jeudi 18 janvier 2018**

2^{ème} semestre

Stage L3 : 3 semaines du 8 au 26 janvier 2018

Du 15 au 19 janvier 2018 : L1 et L2 , Tutorat et travail sur dossier

Début des cours : **L1 et L2** : Lundi 22 janvier 2018 ; **L3** : Lundi 29 janvier 2018

Vacances d'Hiver : du 24/02/2018 après les cours au 05/03/2018 au matin

Vacances de Pâques : du 21/04/18 après les cours au 07/05/2018 au matin

Fin du deuxième semestre : vendredi 20 avril 2018

Examens du second semestre : du 14 au 18 mai 2018

Soutenance L3 : Vendredi 13 Avril 2018 (rendu mémoire pour le 30/03/18)

Délibérations de la 1ère session : **Jeudi 7 juin 2018**

SESSION 2

Examens de la 2ème session : du 18 au 22 juin 2018

Délibérations de la 2ème session : **jeudi 28 juin 2018**

AUTRES DATES

• Salon de l'Étudiant

- Calais : samedi 18 Novembre 2017
- Boulogne : vendredi 1^{er} décembre 2017
- **Dunkerque : vendredi 8 et samedi 9 décembre 2017**

• Journée du Handicap : vendredi 1^{er} décembre 2017

• Journée « Portes Ouvertes » : samedi 10 février 2018

• SUIO/IP : « Corrige vite ton CV » : mardi 28 novembre 2017 et mardi 23 janvier 2018

• Journées du sport : jeudi 12 octobre 2017

• Journées Premier Emploi :

- Boulogne : vendredi 10 novembre 2017
- Calais : vendredi 24 novembre 2017
- Dunkerque : vendredi 8 décembre 2017

• Salon des Master ULCO : samedi 31 mars 2018

• Jours fériés

- mercredi 1er novembre 2017 (Toussaint)
- samedi 11 novembre 2017 (armistice guerre 14/18)
- lundi 2 avril 2018 (Pâques)
- mardi 1er mai 2018 (fête du travail)
- mardi 8 mai 2018 (fin de la guerre 39/45)
- jeudi 10 mai 2018 (Ascension)
- lundi 21 mai 2018 (Pentecôte)

Volume horaire et nature des enseignements par semestre avec affectation des crédits européens (ECTS)

Licence 1^{ère} année

S1	U1.1	Introduction à la géographie humaine : les grands enjeux territoriaux	30	4	M.Alamel
	U1.2	Introduction à la géographie physique : les grands problèmes environnementaux	30	4	Mme Ruz / M.Aernouts
	U1.3	Initiation à l'histoire contemporaine	24	3	M.Martin
	U1.4	Introduction à l'Économie	24	3	M.Braud
	U1.5	Introduction à la Sociologie	24	3	M.Boissonade
	U1.6	Anglais	25	3	Enseignants LANSAD
	U1.7	Initiation à la recherche et à l'expression graphique	20	2	M.Le Blanc
	U1.8	Diagnostic territorial	12	3	M.Plouvier
	U1.9	Compétences Numériques	24	2	M.Druel
	U1.10	Méthodologie universitaire	20	3	M. Le Blanc
		Totaux	233	30	
S2	U2.1	Introduction à la géographie humaine : les grands enjeux territoriaux 2	30	3	M.Alamel
	U2.2	Introduction à la géographie physique : les grands problèmes environnementaux 2	30	3	M.Cohen / M.Hequette
	U2.3	Initiation à l'histoire des institutions	24	3	Mme Boulinguez
	U2.4	Analyse politique et culturelle du monde	24	3	M.Gibout
	U2.5	Sociologie urbaine	24	3	M.Boissonade
	U2.6	Théorie et Histoire des Médias	24	3	M.Ganault
	U2.7	Anglais	25	3	Enseignants LANSAD
	U2.8	Projet Personnel et Professionnel (PPP)	20	2	Mme Frere
	U2.9	Initiation à la Statistique descriptive et exploratoire	20	3	M.Cohen
	U2.10	Recherche Documentaire	24	2	BULCO (Mme Roussel)
	U2.11	Méthodologie disciplinaire	20	2	Mme Ruz / M.Cohen
		Totaux	265	30	

Des excursions et sorties de terrain obligatoires sont programmées tout au long du cursus.

L'autorisation d'utiliser **des ordinateurs portables en salle de cours** est laissée à l'appréciation de l'enseignant.

Programme des enseignements

SEMESTRE 1

1,1 Introduction à la Géographie Humaine : les grands enjeux territoriaux 1

M.Alamel

(12h CM et 18h TD)

• Cet enseignement est conçu comme une introduction à la géographie humaine universitaire et une initiation à ses principales théories. Il permettra de présenter ses concepts élémentaires et ses principaux thèmes (population, urbanisation, mobilités, activités productives...). Il s'appuiera notamment sur des exemples à l'échelle locale et régionale en TD, avec l'étude de cartes et de documents régionalisés. L'objectif est ainsi de poursuivre l'approche des principaux enjeux géographiques planétaires étudiés au lycée, en s'appropriant les concepts géographiques qui permettent d'analyser plus finement les liens systémiques entre les divers objets qui composent la géographie humaine, définie comme l'étude spatiale des activités humaines à la surface du globe.

• **Bibliographie :**

- Baud P., Bourget S., Bras C., 2008, *Dictionnaire de géographie*, Hatier, coll. Initial
- Beucher S., Reghezza M., 2005, *La géographie : pourquoi ? Comment ?*, Hatier, coll. Initial
- Charvet J.-P., Sivignon M., 2011 (3e édition), *Géographie humaine. Questions et enjeux du monde contemporain*, A. Colin
- Ciattoni A., Veyret Y., 2013 (3e édition), *Les fondamentaux de la géographie*, Armand Colin, coll. Cursus
- Lazzarotti O., 2014, *Habiter le monde*, La Documentation Photographique, n°8100
- Lévy J., Lussault M., 2013 (2e édition), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin

• **MCC** : contrôle continu + examen terminal

1,2 Introduction à la géographie physique : les grands problèmes environnementaux 1

Mme Ruz / M. Aernouts

(12h CM et 18h TD)

• Toute activité humaine a un impact sur l'environnement. Cependant au cours du siècle dernier, la nature et l'ampleur de ces impacts ont évolué au point que la prise en compte de l'environnement dans nos activités s'impose comme une nécessité. Les problèmes environnementaux auxquels nous avons à faire face ont des caractéristiques sans précédents avec ceux que l'homme a pu connaître jusqu'à présent. Le réchauffement climatique, dû pour partie aux activités humaines, est désormais reconnu comme une menace planétaire. L'eau est rare et polluée. Les sols aussi sont pollués. Les déchets toxiques se répandent.

Principaux thèmes abordés dans ce cours d'introduction :

- les principaux enjeux environnementaux,
- la planète Terre et son évolution,
- Les fureurs de la terre
- Les ressources terrestres,
- le changement climatique et ses impacts
- les pollutions de l'eau et de l'air,
- la gestion des déchets.

• Site Internet : <http://www.notre-planete.info>

• Bibliographie :

- Veyret Y. et GRANIER G. 2006. Développement durable ? Quels enjeux géographiques ?
Documentation photographique, n°8053.
- Veyret Y. et Pech P., 1997 *L'homme et l'environnement*. PUF. 420 p, deuxième édition

• MCC : 2 contrôles continus (1 sur table + un exposé oral +1 examen terminal)

1,3 Initiation à l'Histoire Contemporaine : « La Révolution française »

M. Martin

(12h CM et 12h TD)

● L'irruption du peuple dans la vie politique en 1789 aboutit, en une petite décennie, à la prise de pouvoir d'un seul homme, Napoléon Bonaparte, et plus largement à l'établissement de l'exception comme principe de légalité. Loin d'être un paradoxe, ce constat invite à étudier une période toujours fort débattue, au cours de laquelle les Français expérimentent la démocratie en même temps qu'ils apprennent à être des citoyens. Non sans violence, oppositions et paradoxes d'ailleurs. Outre cette thématique dont la teneur fonde en partie l'histoire politique contemporaine, il s'agira d'aborder la situation économique, sociale et culturelle de la France dans la tourmente révolutionnaire.

● Bibliographie :

- Furet François, *La Révolution, 1770-1814*, Paris, Pluriel, 1990 (rééd.)
- Furet François ; Ozouf Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, 2007
- Jessenne Jean-Pierre, *Révolution et empire, 1783-1815*, Paris, Hachette, 1993
- Martin Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Paris, Perrin, 2012
- Marzagalli Silvia ; Beaurepaire Pierre-Yves, *Atlas de la Révolution française*, Circulations des hommes et des idées, Paris, Autrement, 2010

• MCC : contrôle continu + examen terminal

1,4 Introduction à l'Économie

M. Braud

(12h CM et 12h TD)

• Ce cours vise à familiariser les étudiants avec les science économiques tant au niveau du vocabulaire, des concepts essentiels que du raisonnement. Il s'agit de donner aux étudiants un bagage suffisant afin que ceux-ci puissent avoir une approche critique des problèmes économiques contemporains reflétant la diversité des points de vue des économistes sur une même question.

● Bibliographie :

- A. Beitone et alii, 2013, *Dictionnaire de science économique* (4^e édition), Armand Colin
 - J. Généreux, 2014, *Introduction à l'économie* (3^e édition), Points Economie
 - Y. Bauman et G. Klein, 2012, *L'économie en bande dessinée*, Eyrolles
 - M. Goodwin, 2014, *Economix* (la première histoire de l'économie en bande dessinée), Les arènes
- Mensuel (et hors-série) : Alternatives économiques

• MCC : contrôle continu + examen terminal

1,5 : Initiation à la Sociologie

M. Boissonade

(12h CM et 12h TD)

● Ce cours d'introduction à la sociologie lié aux TD, souhaite apporter d'une part quelques bases concernant les dimensions sociales de phénomènes considérés généralement comme naturels, psychologiques, culturels, économiques ou politiques : en l'occurrence dans ce cours, les rapports de domination. D'autre part, il souhaite donner les méthodes et le matériau théorique qui puissent être exploités en TD, mais aussi à l'extérieur du cours. Après une séance de présentation de ces méthodes et des approches sociologiques classiques, les cours porteront alternativement sur le travail de Pierre Bourdieu et celui d'Erving Goffman.

Les deux dernières séances de cours magistral constitueront une ouverture permettant de prolonger et de donner d'autres perspectives scientifiques aux deux approches principales travaillées en cours et en TD.

● Bibliographie :

- Bourdieu P. (1979), *La distinction ; critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit
- Cabin P. (2000), « Dans les coulisses de la domination », Revue *Sciences humaines*, numéro spécial

« Le monde selon Bourdieu », n° 105.

- Goffman E. (1975), *Stigmate ; les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit

● MCC : contrôle continu + examen terminal

1,6 : Anglais

Enseignants LANSAD (Mme Dumortier / Mme Ducrocq)

(25h TD)

● Étude et traduction de textes à caractère géographique, au sens large : géographie physique, paysages, tourisme, transports, population, commerce et industrie, agriculture, environnement et écologie. Exercices de révision générale de la grammaire anglaise.

● MCC : contrôle continu

1,7 : Initiation à la recherche et à l'expression graphique

M. Le BLanc

(20h TD)

● Cet enseignement est conçu comme une introduction aux principales sources disponibles pour le géographe, leur analyse et leur traitement graphique. Face à la diversité des sources disponibles, l'objectif du TD est d'acquérir les outils pour avoir un regard critique et analytique sur les principaux matériaux à la disposition du géographe. Chaque TD (ou groupe de TD) articule un temps de présentation d'une source graphique et celui de son analyse/traitement.

● Bibliographie :

Ciattoni A., Veyret Y., 2013 (3e édition), Chapitre 10. « Les outils du géographe », in *Les fondamentaux de la géographie*, Armand Colin, coll. Cours

Dumont M., 2008, Chapitre 3. « Des cartes aux langages : représenter », in *La géographie. Lire et comprendre les espaces habités*, Armand Colin, coll. 128

Dutel F., 2011, *Représenter le monde*, La Documentation photographique, N° 8084

Lévy J., Poncet P., Tricoire E., 2004, *La carte, enjeu contemporain*, La Documentation photographique, N° 8036

● MCC : contrôle continu

1,8 : Diagnostic Territorial

M. Plouvier

(12h TD)

• Cet enseignement est conçu comme une première approche professionnalisante du diagnostic de territoire. A partir d'une définition du diagnostic du territoire, il s'agira d'élaborer des indicateurs de connaissance et de les mettre en œuvre sur le terrain et en salle. Le travail se fera en groupe et donnera lieu à l'élaboration d'un document de synthèse.

MCC : contrôle continu

1,9 : Compétences Numériques / C2i

M. Druel

(24h TD)

- Objectifs :
Obtenir, gérer et traiter des données
Communiquer et collaborer
Créer des contenus et les adapter
Protéger son environnement et ses données
Construire et maintenir un environnement numérique

•MCC : contrôle continu

1,10 : Méthodologie Universitaire

M. Le Blanc

(20h TD)

• Apprentissage des méthodes de travail universitaire : utilisation de la bibliothèque universitaire et des médias, prise de notes, sources, fiches de lecture, rappel de la méthode du commentaire de documents (textes, tableaux, graphiques, cartes) et de la dissertation en géographie.

• Bibliographie :

- Noin D., *Le nouvel espace français*, Armand Colin, édition la plus récente.
- Scheibling J. et Damette F., *Le territoire français. Permanences et mutations*, collection Carré - Géographie, Hachette, édition la plus récente.

•MCC : contrôle continu

Attention : un contrôle continu peut être composé de plusieurs notes.

SEMESTRE 2

2,1 Introduction à la Géographie Humaine : les grands enjeux territoriaux 2

M. Alamel

(12h CM + 18h TD)

- Ce cours a pour objectif de sensibiliser les étudiants à la géographie humaine et à ses grands concepts à travers les villes et les espaces anthropisés dans le monde.
- Bibliographie :
 - Cailly L., Vanier M., *La France : une géographie urbaine*, Armand Colin 2010.
 - Guglielmo R., *Les grandes métropoles du monde*, Armand Colin, édition la plus récente.
 - Ciattoni A., Veyret Y. (dir), *Les fondamentaux de la géographie*, Armand Colin, édition la plus récente.
- MCC : contrôle continu + examen terminal

2,2 Introduction à la géographie physique : les grands problèmes environnementaux 2

M. Cohen / M. Hequette

(12CM et 18 TD)

- Les six premières séances du semestre sont une initiation à la climatologie. Nous y nous intéresserons tout d'abord à la mesure et à la description des climats, puis nous aborderons la répartition des grands domaines climatiques dans le monde. Les six séances suivantes seront consacrées aux grands écosystèmes à l'échelle du globe en examinant les facteurs naturels qui régissent leur équilibre dynamique, mais aussi en analysant le rôle actuel et passé de l'Homme dans leur répartition actuelle à la surface de la planète
- Bibliographie :

Veyret Y. et Simon L. 2006 La biodiversité, approche géographique. *Annales des Mines*, n°44
<http://www.unep.org/geo/geo3/french/index.htm>
- MCC : contrôle continu sur table + exposé oral+ examen terminal

2,3 : Initiation à l'Histoire des Institutions

Mme Boulinguez

(12CM et 12 TD)

- Ce cours constitue une première approche de l'histoire ancienne, à travers l'étude des institutions de l'Antiquité. L'objectif est de comprendre comment les sociétés anciennes de la Grèce et de la Rome antique se sont organisées et développées, des cités grecques archaïques à l'Empire romain. Nous analyserons chronologiquement les différents systèmes d'organisation de la vie publique qui correspondent à des niveaux de développement socioéconomique différents, ainsi que ses composantes. La Cité et son territoire étant au centre de l'organisation d'une société, cette analyse sera mise en relief par l'étude des lieux d'exercice de la vie publique dans la cité grecque et romaine.
- Bibliographie :
 - E. Deniaux, *Rome, De la Cité-Etat à l'Empire*, Hachette, 2013.
 - C. Mossé, *Les institutions grecques à l'époque classique*, Armand Colin, 2008.
 - C. Mossé, A. Schnapp-Gourbeillon, *Précis d'histoire grecque : du début du deuxième millénaire à la bataille d'Actium*, Armand Colin, 2009.
 - M. H. Hansen, *Polis : introduction à la cité grecque*, Belles-Lettres, 2008. J.-M. Pailler, *Précis d'histoire romaine : de la Rome des bergers à la Rome des Césars*, Belin, 2013. J. Rougé, *Les institutions romaines : de la Rome royale à la Rome chrétienne*, Armand Colin 1994.

-O. Wattel, La politique dans l'Antiquité romaine : de la royauté à la fin du Haut-Empire, Paris, 2000.

•MCC : contrôle continu + examen terminal

2,4 : Analyse politique et culturelle du monde

M.Gibout

(24hCM)(mutualisé avec L1 Information et Communication)

•MCC : examen terminal

2,5 : Sociologie Urbaine

M. Boissonade

(12h CM et 12h TD)

Les sociétés sont devenues urbaines et traversées par des flux d'une ampleur inédite, d'information, de connaissances, mais aussi d'objets et de populations. Une telle évolution nous conduit dans ce cours à aborder les dimensions structurelles et spatiales à partir des situations sociales. Dans ce but, nous avons mis en évidence différentes "figures" qui peuplent la sociologie urbaine (l'habitant, le passant, le "jeune", etc.) et permettent de rendre compte de ce que sont les villes aujourd'hui.

● Bibliographie :

- Stébé J-M., Marchal H., *La sociologie urbaine*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2011
- Grafmeyer Y., Authier J-Y., *Sociologie urbaine*, Armand Colin, coll. « 128 », 2008

•MCC : contrôle continu + examen terminal

2,6 : Histoire et Théorie des médias

M.Ganault

(24hCM) (mutualisé avec L1 Information et Communication)

• Dans le cadre général d'une étude de la culture de masse au cours des trois années de Licence, ce cours étudie l'histoire et le fonctionnement des médias selon un axe chronologique et les grands domaines médiatiques. A chaque domaine médiatique sera associé l'analyse d'une forme de la culture de masse : la bande dessinée, la chanson, la série TV et le blog.

PLAN de cours : Introduction

- 1) La presse (et la bande dessinée)
- 2) Le monde radiophonique (et la chanson)
- 3) La télévision (et la série TV)
- 4) Internet (et le blog)

● Bibliographie :

- ANTHEAUME, Alice, *Le journalisme numérique*, Presses de Science Po, 2013.
- BARBIER, Frédéric et BERTHO LAVENIR, Catherine, *Histoire des Médias*, A.Colin, 2012.
- CHARON Jean-Marie, *Les Médias en France*, Repère-la Découverte, 2003
- D'ALMEIDA Fabrice, DELPORTE Christian, *Histoire des Médias en France*, Champs Université, Flammarion, 2003
- DOUEIHI, Milad, *La grande conversion numérique*, Points Seuil, 2011
- JEANNENEY Jean-Noël, *Une histoire des médias*, Points Seuil, 2001

•MCC : examen terminal

2,7 : Anglais

Enseignants LANSAD (Mme Dumortier / Mme Ducrocq)

(25h TD)

● Étude et traduction de textes à caractère géographique, au sens large : géographie physique, paysages, tourisme, transports, population, commerce et industrie, agriculture, environnement et écologie. Exercices de révision générale de la grammaire anglaise.

● MCC : contrôle continu (voir descriptif page 17)

2,8 : Projet Personnel et Professionnel (PPP)

Mme Frere

(20h TD)

● Rencontres avec des professionnels de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement.

● MCC : contrôle continu

2,9 : Initiation à la Statistique descriptive et exploratoire

M. Cohen

(20h TD)

● Cet enseignement, appliqué à la géographie, vise à initier les étudiants aux techniques élémentaires de traitement statistique qui permettent de synthétiser de la façon la plus complète et la plus simple possible un "grand" nombre d'informations numériques. Il se limite à la statistique descriptive à un et deux caractères (indicateurs de tendance centrale et de dispersion, quantiles, variance, écart-type, rappel des règles de calculs propres aux pourcentages, test du Khi-2, ajustements linéaires simples).

L'analyse multivariée sera abordée en licence 2ème année.

● MCC : contrôle continu

2,10 : Recherche Documentaire

BULCO, Mme Roussel

(24h TD)

● Présentation de la bibliothèque universitaire, sensibilisation à ses services. Initiation à la recherche documentaire. Connaissance et utilisation des ressources documentaires imprimées et électroniques. Rédaction d'une courte bibliographie.

● MCC : contrôle continu

2,11 : Méthodologie Disciplinaire

Mme Ruz / M. Cohen

(20h TD)

● Introduction à la lecture et au commentaire de cartes. Nous y aborderons tout d'abord des notions essentielles à une bonne lecture de ces documents : les différents types de cartes, la

notion d'échelle, les notions de géodésie, les systèmes de repérage sur les cartes (coordonnées géographiques et cartographiques, projections), la légende des cartes topographiques. Une fois ces notions maîtrisées, nous pourrions passer à l'initiation au commentaire de cartes : comment extraire des informations de ces documents et les exploiter (coupe topographique, analyse du relief et des implantations humaines).

- Bibliographie :

- TIFFOU J., Commentaire de cartes topographiques, A. Colin, Paris, dernière édition.
- DEFOSSÉ J., Principes et méthodes du commentaire de cartes, PUF Paris, dernière édition

- MCC : contrôle continu

Attention : un contrôle continu peut être composé de plusieurs notes.

Modalités de Contrôle des Connaissances LICENCE 2017-2018

Adoption par la CFVU 31/01/2017

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 242-1, L. 335-6, L. 611-2, L. 612-2 à L. 612-3, L. 613-1, L. 613-3 à L. 613-5, L. 613-7, L. 614-3, L. 711-1, R. 335-12 à R. 335-35 et D. 123-12 à D. 123-14 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence mis à jour ;
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
- code du travail
- code de la Sécurité sociale
- loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages
- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;
- l'adoption par la CFVU du 31/01/2017 ;

Chapitre I : Dispositions générales

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au Président de l'université. La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date. Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de licence, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les étudiants, pour être inscrits dans les formations universitaires conduisant au diplôme de licence, doivent justifier :
 - soit du baccalauréat ;
 - soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;

- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale ;
- soit, pour l'accès aux différents niveaux, de l'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 (Validation des Etudes et VAP) du code de l'éducation.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.

Cependant, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de L1, s'inscrira de nouveau en L1, et est autorisé à s'inscrire également en L2.

De même, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de L2, s'inscrira de nouveau en L2, et est autorisé à s'inscrire également en L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Éléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;

- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de licence selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les unités d'enseignement sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

1. D'une part, **la compensation est organisée sur le semestre, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients ; d'autre part, elle est organisée entre deux semestres au sein d'une même année de licence en application de l'article L. 613-1 du code de l'éducation.**

2. Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

- **Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.**

Une session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats.

Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois et un dispositif pédagogique de soutien est mis en place.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, **le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.**

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- **BONUS :**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour **un bonus fixé à 3%** du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2)/2

- **Diplômes**

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La L1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

La L1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

La L3 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres.

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG,
- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de licence sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme d'études universitaires générales (DEUG), dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 120 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus de licence. Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- Si il était déjà absent en session 1 :

👉 Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

👉 Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Régime Spécial d'Études : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Étudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s)** et/ou **volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus**.

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août.
- Pour des stages dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

LA FRAUDE AUX EXAMENS

Un étudiant surpris en flagrant délit de fraude (ex : *antisèches (feuilles de brouillon manuscrites, fiches de révision, ...), téléphone portable, tablette électronique, etc*) ou de tentative de fraude peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire délivrée par la Section disciplinaire de l'Université du Littoral Côte d'Opale (composée de membres élus du Conseil académique).

Les sanctions disciplinaires applicables dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis, si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- L'exclusion définitive de l'établissement ;
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Conformément à l'article R.811-11 du code de l'éducation, toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé, la nullité de cet examen ou de ce concours.

LANSAD et CLES

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013. Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr-0321994187

Le Département Langues & Langues Appliquées a la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel)

En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

L1 examen terminal = CE + PE (1h30) et contrôle continu = CO + PO + CRL

L2 examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL

L3 S5 tout en contrôle continu

L3 S6 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1S2-L2S4-L3S6) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

L1 Examen terminal = CE + PE (1h30) (L'étudiant garde ses notes de CC = CO, PO, CRL)

L2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S5 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S6 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLÉS et certifications en langues

Intégration du CLÉS en L3 – semestre 6

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 6 de L3 intègre le CLÉS ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. Le CLÉS (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1

Toute autre certification que le CLÉS pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLÉS ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLÉS 2 sera réservé aux seuls L3 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLÉS 1 sera réservé aux seuls L3 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLÉS 2 de l'année.

Tableaux de conversion de la réussite totale ou partielle au CLÉS

Licence 3 – Semestre 6

Obtention d'une certification de niveau B2 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B1 : 16/20

Voici le tableau de correspondance des notes (CLÉS) pour le niveau LICENCE uniquement.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2
4 compétences validées	16/20	20/20
3 compétences validées	11/20	15/20
2 compétences validées	8/20	12/20
1 compétence validée	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu. La moyenne de ces 5 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

Calendrier CLES 2017/2018 :

CLES 1 :

- CLES 1 espagnol et allemand : jeudi 8 mars 2018
- CLES 1 anglais (Master 2) : vendredi 19 janvier 2018
- CLES 1 anglais (Licence 3) : vendredi 9 mars 2018

CLES 2 :

- CLES 2 espagnol et allemand : jeudi 7 décembre 2017
- CLES 2 anglais : vendredi 8 décembre 2017

INFORMATIONS PRATIQUES

S.U.A.I.O

Service **U**niversitaire d'**A**ccueil, d'**I**nformation et d'**O**rientation

Ce service vous propose de vous aider tout au long de votre cursus universitaire à :

- Affiner votre **parcours de formation** (poursuites d'études, débouchés professionnels auxquels mènent vos études, réorientation, etc). Pour cela, différents moyens sont à votre disposition :
 - ✂ La consultation du fonds documentaire (en auto documentation ou avec l'aide de la Responsable du Centre).
 - ✂ Et la possibilité de rencontrer un Conseiller d'Orientation Psychologue (COP).
- Rechercher un **stage** ou un **emploi** (démarches à entreprendre, relecture du CV et de la lettre de motivation, conseils pour la préparation de l'entretien, etc) :
 - ✂ A l'aide d'un fonds documentaire spécialisé : CV, lettre de motivation, tests, entretien d'embauche, stage, création d'entreprise, etc.
 - ✂ Et avec la possibilité de rencontrer la personne en charge de l'Insertion Professionnelle.

Maison de l'étudiant

Avenue de l'Université à Dunkerque

Tél : 03-28-23-75-50

E-Mail : suaiodk@univ-littoral.fr

S.U.A.P.S

Services **U**niversitaire des **A**ctivités **P**hysiques et **S**portives

Le SUAPS vous propose un éventail de plus de 25 activités réparties sur les 4 sites universitaires. Il organise, développe et anime ces activités physiques et sportives pour tous les étudiants de l'ULCO. Il met en place des tournois, nuits du sport et Journée du Sport sur les différents sites de l'Université. Dès la rentrée, les plannings sont affichés dans les sites universitaires et distribués lors des pré-rentrées.

Contact : le secrétariats STAPS et SUAPS (Mme Leulliette / 03 28 23 76 67)

F.F.S.U

Fédération **F**rançaise du **S**port **U**niversitaire

La pratique d'un sport dans le cadre de l'association sportive universitaire (compétitions, arbitrage, encadrement, participation) vous donnera une note de pratique ajoutée à la pratique de spécialité. Cette note varie donc en fonction de l'implication de l'étudiant dans l'activité choisie et de votre niveau de performance sportive.

Contact : les secrétariats STAPS et SUAPS (Mme Leulliette / 03 28 23 76 67)

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Soins

- Consultations (Soins urgents, Vaccinations, Certificats de sport, Renouvellement pilules contraceptives)
- Examen de santé réglementaire
- Accompagnements et intégration des étudiants en situation de

handicap, Consultations infirmière et médicale sur rendez-vous

tous les jours.

Consultations psychologiques

Mal être, isolement, difficultés psychologiques.... entretiens sur rendez-vous auprès de la secrétaire (03.28.23.71.61) ou smppsdk@univ-littoral.fr

Prévention

- Gestion du stress, nutrition, auto évaluation santé
- Formation secourisme (PSC1) : délivrance du diplôme « Protection et Secours Civique niveau 1
- Universanté Nutrisport en octobre novembre testez vos performances, village santé- prévention

Une équipe de professionnels de santé

Infirmières/Médecins/Secrétaire/Psychologues

Contacts

Secrétariat tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 03.28.23.71.61

smppsdk@univ-littoral.fr

<http://www.univ-littoral.fr/vieetudiante/sante.htm>

Bibliothèque Universitaire (BULCO)

Vous pouvez **consulter sur place** à la BULCO des **documents libres et gratuits** pour tous les publics, il suffit de vous inscrire (gratuit et obligatoire pour les étudiants).

Différents services vous y seront proposés :

- **des Espaces de travail** : Afin de travailler dans les conditions qui vous conviennent le mieux, vous trouverez à la BULCO, des zones de silence et des salles de travail en groupe (réservables à l'accueil des bibliothèques).

- **Internet et Wi-Fi** : Des postes informatiques permettent de se connecter à Internet et à OpenOffice. Les étudiants, enseignants, et le personnel de l'ULCO disposent d'un accès Wi-Fi au sein des bibliothèques.

Photocopieurs et imprimantes

Des photocopieurs et des imprimantes sont à votre disposition (service payant).

Animations culturelles

Des animations culturelles sont proposées régulièrement.

Le responsable de l'animation culturelle de la BULCO et toute son équipe sont à votre écoute pour recueillir vos remarques et suggestions.

Suivez l'actualité culturelle (expositions, conférences, projections...) sur Bulcoblog, Facebook et Twitter.

Pour tous renseignements rendez-vous sur le site de la BULCO :

<http://bulco.univ-littoral.fr/>

ou **Contact mail** : bulco@univ-littoral.fr

EMPLOIS ÉTUDIANTS

Les emplois étudiants proposés par l'ULCO au titre du décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

- le tutorat d'accueil
- le tutorat d'accompagnement pédagogique dont le tutorat dans le cadre du Parcours Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL)
- le tutorat en bibliothèque universitaire
- le tutorat en bureautique
- l'appui aux personnels de bibliothèques (monitorat)
- l'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- l'animation sportive et culturelle
- la promotion de l'offre de formation

Les caractéristiques et rémunérations des différents contrats étudiants sont renseignées dans la liste des emplois étudiants.

Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

Conditions requises

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs délais (soit sur Apoweb, soit à la chaîne d'inscription), les contrats ne pouvant débuter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Exemple : un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre d'heures maximales autorisées par étudiant au cours d'une même année universitaire est de 180 heures.

Candidature

Un étudiant peut candidater à une ou plusieurs offres d'emploi en sélectionnant les numéros d'annonces souhaités (maximum 5 annonces) directement sur la page de candidature.

Attention : afin de faire acte de candidature à l'une des offres d'emploi, vous devez créer un compte puis vous connecter à l'application informatique sur le portail de l'ULCO.

Les dossiers recevables seront consultés par les référents des départements composantes et services concernés pour sélection des candidats retenus. Les candidats recevront ultérieurement un courriel les informant de la suite réservée à leur candidature.

Une fois saisi, le dossier devra immédiatement être imprimé et signé puis envoyé avec les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

Université du Littoral Côte d'Opale
Direction des Ressources Humaines
Bureau du personnel BIATOSS
1 place de l'Yser - BP 71022
59375 DUNKERQUE Cedex 1

Attention : votre candidature ne sera effective qu'à réception de votre dossier et des pièces jointes nécessaires à la Direction des Ressources Humaines.

Vous pourrez consulter le suivi de votre dossier en vous connectant à l'application avec votre identifiant et votre mot de passe.

CONTACTS

Direction du Département Géographie :	M. LE BLANC direction.geographie@univ-littoral.fr
Responsable d'année L1 :	M.COHEN Olivier.Cohen@univ-littoral.fr
Président de Jury L1 :	Mme FRERE Severine.Frere@univ-littoral.fr
Secrétariat Licence Géographie :	Mme Emilie FERYN secretariat.geographie@univ-littoral.fr Bureau 2419, 2ème étage, Citadelle 03.28.23.70.26
Adresse Postale :	Département Géographie et Aménagement Centre Universitaire de la Citadelle 220 Avenue de l'Université BP 65526 59379 Dunkerque Cedex

SERVICES UNIVERSITAIRES

<i>Bibliothèque Universitaire (BULCO) :</i>	55, avenue de l'Université BP 95250 59379 Dunkerque Tél. 03.28.23.74.74
<i>Restaurant Universitaire (RU) :</i>	Place des Nations – Dunkerque Tél. 03.28.66.28.26
<i>CROUS :</i>	Centre universitaire de la Citadelle Avenue de l'Université - Dunkerque Tél. 03.28.66.28.26
<i>SUAPS :</i>	Centre universitaire de la Citadelle Avenue de l'Université - Dunkerque Tél. 03.28.23.76.67
<i>Assistante sociale :</i>	Centre universitaire de la Citadelle Avenue de l'Université - Dunkerque Tél. 03.28.23.71.61
<i>Infirmière :</i>	Centre universitaire de la Citadelle Avenue de l'Université - Dunkerque Tél. 03.28.23.70.11